

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 95, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« en application du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.